La chute vertigineuse du nombre d'abeilles, et plus généralement des populations d'insectes, place l'homme dans une situation très préoccupante qui devrait l'inciter à enfin peser sur les multinationales qui fabriquent des produits mortels.

Il doit aussi peser sur ceux qui les achètent pour les répandre dans la nature, qui ignorent et détruisent la biodiversité.

Il n'est pas du tout question de remettre en cause l'angle intangible, même pas négociable, de la propriété foncière. Mais un titre ne doit plus conférer à son détenteur, le droit de mettre en œuvre chez lui, des process qui dégradent les biens immatériels communs dont il n'est absolument pas propriétaire : l'eau, l'air, l'érosion qu'il inflige en aval, et les écosystèmes.

Les éventuelles amendes ne sont au grand jamais à la hauteur du préjudice environnemental subi.

Les pertes en termes de biodiversité ne se recouvrent pas. Il n'y a pas de « réparation ». La supercherie des « compensations » légales n'y fait rien : ce qui est perdu l'est bel et bien... et pour toujours !

Revenons aux abeilles

- le nombre d'apiculteurs en France a été divisé par deux entre 1994 et 2010,
- le nombre de ruches a baissé de 21%,
- la production de miel a baissé de 28%,
- en 2012, la France importait la moitié du miel qu'elle consommait, soit 21451 tonnes, pour une facture de 54 millions d'euros.

source : Audit économique de la filière apicole française. France AgriMer: http://www.franceagrimer.fr.

La mobilisation de la société civile

Les politiques, prisonniers d'enjeux financiers qu'ils ne peuvent absolument pas maîtriser, devront, un moment donné, prendre en considération la démocratie participative qu'ils semblaient évoquer (de temps en temps et comme cela les sert).

Le changement, c'est tout de suite :
http://www.humanite-biodiversite.fr/article-asso/signez-la-petition-pour-un-moratoire-sur-les-pesticides-neonicotinoides